



CACES® - Plate forme élévatrice mobile de personnes (PEMP)

Débutant

Déroulement d'une session :

- Théorie : 1 jour
- Pratique : variable en fonction des catégories et de l'expérience des stagiaires
- Tests CACES : 6 tests par jour

Article R.4323-55 et 4323-56 du Code du Travail
Recommandation R. 386 de la CNAMTS

Validité : 60 mois

PROGRAMME

Public concerné

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement

Pédagogie et moyens

Vidéoprojecteur
Manuel de formation
Exercices pratiques avec les PEMP de l'établissement ou de location

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte médicalement

1- Le conducteur et la réglementation

- Définition d'une PEMP
- Le conducteur
 - Age
 - Permis de conduire
 - Autorisation de conduite
 - Les CACES "PEMP"
 - Equipements de protection individuelle
 - Les qualités d'un conducteur de PEMP
 - Les responsabilités du conducteur

2- Les accidents de travail

- Définition réglementaire
- Les statistiques
- Les causes fréquentes d'accidents de PEMP

3- Les acteurs de prévention

- L'employeur
- L'ensemble du personnel
- Le représentant de la CARSAT
- L'inspecteur du travail
- Le médecin du travail
- Fabricant - responsable de la mise sur le marché
- Les organismes de contrôle technique et de prévention

4- Les typologies de PEMP

- Domaine d'utilisation
- La conformité du matériel
- Description d'une PEMP 3B thermique
- Les différentes géométries
- Les différents mouvements
- La stabilisation
- Les dispositifs de sécurité
- Les capacités de la PEMP

5- Les règles de conduite en sécurité

- La prise de poste
- Vérifications journalières
- Vérifications générales périodiques
- La stabilité de la PEMP
- Les règles de sécurité en nacelle
- Les règles de circulation
- L'arrêt de la PEMP
- La panne de l'engin

Objectifs

Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation de Plate-forme élévatrices mobile de personnes.

Préparer le candidat aux tests d'évaluation théorique et pratique du CACES®.

Délivrer le CACES® (Sous réserve de réussite aux tests)

Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

Bordeaux - Lyon - Nantes - Paris - Crac'h (56)



CEPIM

7, ZA de Mané Lenn - 56950 CRAC'H
Tél : 02 97 59 11 11 - Fax : 02 97 59 11 12 - Email : contact@cepim.fr - Site : www.cepim.fr

Organisme de formation enregistré sous le n° 53 56 07896 56 auprès du Préfet de la région de Bretagne

- Le chargement de la PEMP

6- Les risques divers

7- Les gestes de commandement

8- La signalisation

- La signalisation de sécurité au travail
- La signalisation routière
- Les symboles de produits chimiques
- La signalisation temporaire

